Communauté métropolitaine de Québec

CARNET MÉTHODOLOGIQUE

Patrimoine



Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé

Août 2025

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS **3**

1. MISE EN CONTEXTE **4**

2. MÉTHODOLOGIE **5**

2.1 Démarches de co-construction mises en place 5

2.2 Choix méthodologique 5

2.2.1 Grands ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain 6

2.2.2 Axes anciens d'intérêt métropolitain 7

2.2.3 Lieux de cultes d'intérêt métropolitain 8

2.3 Limite et biais de la méthodologie 9

3. RÉSULTATS ET CONSTATS **11**

3.1 Résultats 11

4. LIEN AVEC LE PMAD **16**

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES **16**

6. RÉFÉRENCES **17**

AVANT-PROPOS

Les carnets méthodologiques sont des outils essentiels pour comprendre et documenter les réflexions menées dans la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). Leur principal objectif est de consigner de manière détaillée les étapes méthodologiques et les résultats obtenus. Ils offrent ainsi une traçabilité et une meilleure compréhension des décisions d'aménagement présentes dans le PMADR.

Cette démarche garantit la rigueur scientifique des travaux en assurant une consultation durable de tous les paramètres méthodologiques utilisés, tout en détaillant les sources de ces données. En outre, les carnets favorisent une réflexion critique et continue sur les méthodologies employées et les conclusions qui en découlent. En explicitant ces méthodologies, ils fournissent un référentiel clair et précis, consultable et révisable à tout moment par l'ensemble des parties prenantes. Cela facilite l'évaluation et la validation des résultats obtenus et ouvre la voie à l'évolution des pratiques, notamment par l'amélioration des processus et l'introduction de solutions plus robustes et innovantes. Ainsi, les carnets méthodologiques assurent une flexibilité permettant de s'adapter à l'évolution continue des dynamiques territoriales.

Les carnets méthodologiques sont le fruit de la démarche de co-construction souhaitée par la CMQuébec pour l'élaboration de son PMAD révisé. Cette démarche, impliquant la collaboration active des différents acteurs du territoire, a mené aux méthodologies présentées et aux divers constats effectués. En centralisant les informations, en suivant les contributions de chacun et en assurant une cohésion dans les actions menées, ces carnets facilitent le dialogue entre les parties prenantes. Ils offrent une base commune de référence qui reflète l'évolution collective du projet et soutiennent un processus collaboratif efficace et inclusif, permettant à chaque participant de partager ses idées et son expertise dans un cadre structuré et transparent. Ainsi, ils constituent une base solide pour les échanges futurs et l'évolution des méthodologies.

Le présent document a pour objectif de présenter la méthodologie élaborée et les données produites sur lesquelles s'appuie le contenu des orientations intégrées au PMADR. Il ne constitue ni un avis juridique ni une orientation officielle de la CMQuébec. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exhaustivité des références au Règlement édictant le PMADR de la CMQuébec qui y sont fournies. Pour toutes fins légales, toute personne concernée doit consulter la version officielle du règlement et, le cas échéant, ses amendements.

Ce carnet présente la définition des grands ensembles patrimoniaux et des axes anciens d'intérêt métropolitain, la méthodologie d'identification de ces lieux et des lieux de culte, ainsi que la liste des sites retenus, afin d'intégrer ces composantes culturelles à la planification régionale et de préserver leur identité culturelle et mémoire.

1. MISE EN CONTEXTE

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) demande que le PMADR définisse des orientations, des objectifs, des cibles et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire de la communauté métropolitaine et porter obligatoirement sur différents objets dont :

- La protection et la mise en valeur du milieu naturel et bâti ainsi que des paysages.

Outre les obligations de la LAU, le 6 juin 2022, le gouvernement du Québec a dévoilé la toute première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (Politique) intitulée *Mieux habiter et bâtir notre territoire – Vision stratégique*. Le gouvernement a également déposé de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) afin de concrétiser cette vision stratégique. Ces dernières, en vigueur depuis le 1e décembre 2024, demandent notamment à la CMQuébec d'assurer le plein rayonnement politique, administratif, historique et culturel de la Capitale-Nationale et de la région métropolitaine de Québec en plus de concourir à la valorisation du cadre bâti et naturel distinctif qui fait de ce lieu un site remarquable.

Pour y arriver, la CMQuébec doit « Protéger, mettre en valeur et rendre accessibles, pour tous les résidents et visiteurs, les lieux de mémoire et les lieux emblématiques du territoire de la CMQuébec », et particulièrement :

- Assurer la protection, la mise en valeur et l'accessibilité des principaux ensembles, lieux de mémoire et biens patrimoniaux (patrimoine bâti, archéologique, archivistique, ethnologique, etc.) qui ont marqué l'histoire et le développement du territoire, notamment par une mise en réseau, puis prévoir, le cas échéant, des mesures incitatives pour leur restauration ;
- Déterminer et caractériser les bâtiments religieux et les grands ensembles d'intérêt métropolitain sur les plans historique, patrimonial ou autre, sur l'ensemble de son territoire ;
- Se doter d'une vision globale de l'avenir de ces bâtiments religieux et des grands ensembles d'intérêt métropolitain pour assurer leur mise en valeur patrimoniale.

La CMQuébec compte une concentration très importante d'éléments patrimoniaux représentatifs des Premières Nations, de la période de colonisation de la Nouvelle-France ainsi que des périodes subséquentes. Par rapport à l'ensemble de l'Amérique du Nord, c'est une caractéristique exceptionnelle et propre à son territoire. D'ailleurs, le gouvernement demande à la CMQuébec de :

Veiller à la protection des sites exceptionnels et des ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain et reconnaître et mettre en valeur les paysages caractéristiques sur l'ensemble du territoire dont :

- Déterminer des sites exceptionnels et les ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain, établir des caractéristiques paysagères susceptibles d'avoir une influence sur la nature des aménagements et assurer leur protection.

Pour y arriver, l'orientation cinq du PMADR intitulé *Reconnaître les paysages et le patrimoine comme des richesses collectives contribuant à la qualité de vie et à l'identité culturelle du territoire* fait ressortir les éléments qui participent fortement à l'attractivité de la région métropolitaine.

Plus précisément, l'objectif 5.4 de « protéger, conserver et valoriser le patrimoine dans les grands ensembles patrimoniaux et le long des axes anciens d'intérêt métropolitain afin de maintenir l'identité culturelle et la mémoire des lieux » va répondre aux attentes du gouvernement. À cette fin, il est notamment demandé aux composantes de la CMQuébec de les identifier, les délimiter, les caractériser et prévoir des mesures pour maintenir l'identité culturelle et la mémoire des lieux.

De son côté, l'objectif 5.5 de « maintenir l'importance stratégique et urbanistique des lieux de culte dans un contexte de requalification des usages » et les critères vont répondre également aux attentes du gouvernement.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Démarches de co-construction mises en place

La CMQuébec reconnaît l'existence d'une compétence partagée en ce qui concerne le patrimoine bâti puisque plusieurs responsabilités en matière d'identification et de protection des éléments du patrimoine sont déjà confiées aux MRC et aux municipalités.

À l'échelle métropolitaine, il importe donc de s'attarder plus spécifiquement aux grands ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain ainsi qu'aux principaux axes anciens d'intérêt métropolitain se démarquant, et d'y adapter nos interventions en matière d'aménagement du territoire. À titre d'exemple, les cinq sites patrimoniaux déclarés sur le territoire métropolitain (Beauport, Charlesbourg, Île d'Orléans, Sillery et Vieux-Québec) constituent d'incontestables ensembles patrimoniaux d'intérêt tant au niveau local, régional que métropolitain.

La mise en valeur du patrimoine bâti à l'échelle métropolitaine s'appuie sur une collaboration entre les acteurs municipaux et culturels concernés. Dans le cadre des travaux liés à la révision du PMAD, cette collaboration a permis de réunir autour d'une même table des expertises variées en patrimoine, favorisant une synergie de la gestion durable et intégrée de ces milieux bâtis d'intérêt.

Pour la réalisation du second projet de PMAD révisé et à la suite des commentaires du gouvernement, des composantes et de différents partenaires, la CMQuébec a formé un comité composé de professionnels spécialisés en patrimoine. Chaque composante a donc identifié leur professionnel afin de travailler ensemble sur les éléments suivants :

- Se doter d'une définition des grands ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain et des axes anciens d'intérêt métropolitain ;
- Identifier des critères pour mettre en valeur les grands ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain et les axes anciens d'intérêt métropolitain ;
- Identifier des grands ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain reconnus et non reconnus qui sont porteurs de sens collectif et les axes anciens d'intérêt métropolitain (ex. : certains chemins constituent des rappels patrimoniaux indéniables, ancien noyau de village, etc.) ;
- Identifier des éléments pour l'insertion de nouveaux bâtiments dans les grands ensembles et le long des axes anciens ;
- Identifier des éléments de lieux de cultes d'intérêt métropolitain ;
- Identifier des indicateurs et cibles ;
- Identifier des éléments à inscrire au plan d'action.

Différents documents ont été transmis au comité dont le PMAD actuellement en vigueur, le premier projet de PMAD révisé et un tableau de l'inventaire des lieux de culte afin d'aider les membres à faire des recommandations tout au long de la démarche.

2.2 Choix méthodologique

Dans un premier temps, le comité patrimoine a mis à jour une liste des immeubles et des sites patrimoniaux protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et de la Loi sur les lieux et les monuments historiques qui sont situés sur le territoire métropolitain. Dans un deuxième temps, il a été convenu de définir les grands ensembles patrimoniaux et les axes anciens d'intérêt métropolitain afin de mieux les identifier et d'avoir des objectifs en lien avec ce patrimoine.

2.2.1 Grands ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain

L'objectif était d'identifier les grands ensembles patrimoniaux présentant des valeurs patrimoniales exceptionnelles afin d'en tenir compte dans la planification du territoire tant à l'échelle régionale que métropolitaine. Pour bien identifier ces ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain, une définition précise a été adoptée :

Les grands ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain

Sont des lieux, des milieux de vie, des ensembles d'immeubles isolés ou réunis ou des territoires reconnus à l'échelle métropolitaine qui présentent des caractéristiques significatives de l'époque dont ils sont témoins. La somme de leurs composantes, ayant fait l'objet d'une pratique culturelle et/ou d'une planification d'aménagement, forme un tout cohérant uni de par leur histoire, leur architecture ou leur intégration dans le paysage. Les ensembles sont, de par leur intégrité, leur unicité et leur exemplarité, porteurs de sens pour la communauté métropolitaine de Québec et leur connaissance, leur préservation, leur mise en valeur et leur transmission ont un intérêt, car ils sont représentatifs de l'identité collective.

Pour mieux valoriser un aménagement et un développement du territoire respectueux de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine à l'échelle métropolitaine, il a été décidé d'élaborer des critères d'identification. Ces critères croisent plusieurs aspects : l'histoire, l'architecture, les éléments naturels et humains, ainsi que le rayonnement des ensembles. Ils s'inspirent de la définition, des inventaires patrimoniaux déjà réalisés par les composantes[1] et du Plan de conservation du site patrimonial de l'île d'Orléans[2] qui constituent une base importante de connaissances sur le patrimoine du territoire métropolitain. Par ailleurs, le Répertoire du patrimoine culturel du Québec et le Registre du patrimoine culturel du Québec ont également fourni des données utiles pour définir ces critères.



Campus Notre-Dame-de-Foy

Au total, six critères ont été retenus afin de sélectionner les grands ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain en prenant en compte les informations les plus pertinentes.

Tableau 1 – Critères de sélection des grands ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain

Type de critères	Explication des critères
État physique, d'authenticité et d'intégrité	Cela consiste à : - Déterminer l'état physique actuel (entretien) et s'il reflète encore son état d'origine. - Regarder le degré d'intégrité architecturale des composantes de l'ensemble (intègre versus dénaturé) et de leur état de conservation (restauré versus délabré). Ainsi, un ensemble délabré et présentant apparemment des difficultés importantes quant à sa conservation, mais qui répondrait aux autres critères, notamment ceux d'historicité et d'exemplarité, ne pourrait être rejeté de facto à partir de ce seul critère.

[1] Les composantes du territoire métropolitain ont chacune réalisé un inventaire sur leur territoire respectif. Les données sont généralement disponibles sur leurs sites internet.

[2] Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications, Plan de conservation du site patrimonial de l'île d'Orléans, 2017. En ligne : https://cpcq.gouv.qc.ca/app/uploads/2020/05/pc_orlean.pdf

Type de critères	Explication des critères
Exemplarité	- Permet d'établir si un ensemble patrimonial témoigne, de façon remarquable, d'une typologie architecturale, d'une pratique culturelle, d'une technologie innovatrice, d'une étape de progrès majeur pour son époque. - On cherche à savoir si un ensemble regroupe suffisamment de caractéristiques significatives pour en faire un exemple auquel d'autres sites semblables pourraient être évalués.
Intérêt historique ou historicité	- Description des principaux évènements relatifs à la création de l'ensemble et/ou du contexte influençant des périodes marquantes de l'évolution / développement de l'ensemble. - Identifier l'ensemble patrimonial par rapport à sa signification d'époque, peu importe l'époque, à l'échelle historique de référence et ce, qu'il soit local, national ou international. À cette étape, il s'agit d'établir la valeur historique d'un site, d'un bâtiment ou de l'ensemble sans privilégier l'ancienneté afin d'aller chercher le patrimoine moderne. L'ensemble de ces informations permettent d'organiser les renseignements de nature historique.
Qualité de l'ensemble et de ses composantes	- Identifier les principales caractéristiques, les critères de reconnaissance et les particularités de l'ensemble (éléments naturels (hydrographie, topographie, couvert végétal) et anthropiques (lotissement, système viaire, ensemble des bâtiments, aménagements extérieurs, archéologie). - Identifier le contenu de l'ensemble, développer un argumentaire sur la valeur et la cohérence des éléments qui le composent. Ce critère permet d'évaluer le caractère unique et/ou innovateur du bien ou de l'ensemble et sa complexité. Il consiste à identifier clairement la qualité de la somme des pièces quant à la lecture et la compréhension de l'ensemble. Ce critère est important quant à l'établissement des ensembles significatifs ou non.
Rareté	La rareté de la ressource patrimoniale par rapport aux témoins existants à différentes échelles géographiques. Il peut être rare parce qu'il n'en reste que peu ou pas, ici, ailleurs ou dans une période historique moins vaste, c'est-à-dire de 1941 à nos jours.
Rayonnement, symbolique et valeur identitaire	Au-delà de la conservation matérielle des éléments caractéristiques des grands ensembles, c'est le rayonnement (source d'inspiration pour les créateurs), la symbolique, l'identité collective, le sentiment d'appartenance qu'il suscite et la pérennité (la transmission de l'héritage collectif pour les générations futures) des valeurs que ces lieux représentent aux yeux d'une population.

2.2.2 Axes anciens d'intérêt métropolitain

Certains tracés anciens, comme le chemin du Roy, l'avenue Royale, le chemin Royal, la route Marie-Victorin ou plusieurs rangs, représentent des repères patrimoniaux incontournables. Bien qu'ils aient évolué au fil du temps, leur alignement d'origine est encore visible dans le réseau routier actuel. De même, certains anciens cadastres continuent d'influencer l'organisation urbaine de quelques secteurs du territoire. À l'issue des discussions, la définition suivante a fait l'unanimité au sein des membres.

Les axes anciens d'intérêt métropolitain

Sont des voies de communication carrossables, navigables, ferroviaires ou piétonnes ayant favorisé la fondation et le développement des communautés inscrites sur le territoire métropolitain. Leur importance se traduit par le rôle historique qu'elles ont joué dans le déplacement des populations et des biens et elles témoignent de l'évolution des modes de vie sur leur territoire.

Les axes anciens d'intérêt métropolitain peuvent encore parfois témoigner d'aménagement traditionnel, de la topographie primitive, de la présence de secteurs d'intérêt patrimonial ou de pratiques de planification urbaine historiques, mais on reconnaît encore toujours aujourd'hui leur implantation d'origine malgré les changements qui ont pu les affecter au fil des ans.



Côte du Passage, Vieux Lévis

Le comité s'est également penché sur l'identification des axes anciens ayant un intérêt métropolitain. Pour identifier ces axes, le comité a défini trois critères principaux. Cette démarche s'est appuyée sur plusieurs sources de référence : les inventaires patrimoniaux, le Plan de conservation du site patrimonial de l'île d'Orléans et quelques documents de planification, dont notamment des inventaires thématiques réalisés à l'échelle du Québec par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) notamment sur les calvaires et croix de chemin

Ces critères permettront de mieux reconnaître et préserver ces axes structurants, témoins vivants de l'histoire et du développement du territoire métropolitain.

Tableau 2 – Critères de sélection des axes anciens d'intérêt métropolitain

Type de critères	Explication des critères
Ancienneté, historicité	Permet d'établir si l'axe a conservé ses caractéristiques d'ensemble, des éléments anciens et/ou s'il comprend des éléments plus récents ; témoin clé d'une période, l'axe ancien a évolué, mais son tracé encore aujourd'hui correspond à son histoire. Permet d'établir, d'abord, son importance historique indéniable, à laquelle se rattache sa valeur identitaire régionale. Le critère permet également d'établir, si l'axe ancien forme, en quelque sorte, des rappels privilégiés du cadre de vie des siècles passés et si l'axe ancien contribue et favorise la conservation des valeurs collectives léguées par les générations antérieures, non seulement aux résidents du territoire, mais également aux nombreux visiteurs qui les parcourent.
Participe au développement de la communauté métropolitaine;	Permet d'établir si l'axe ancien a permis le transport des biens et des personnes entre les villages, les villes et autres territoires et s'il a joué un rôle crucial dans l'histoire en assurant cette liaison. Le critère permet également d'établir, si l'axe ancien a contribué à la colonisation, au développement économique et démographique et s'il a des histoires à raconter.
Qualité de l'ensemble et de ses composantes	Permet d'identifier les principales caractéristiques et le caractère unique via les éléments naturels, le lotissement, les bâtiments et autres particularités de l'axe qu'il importe de préserver et de mettre en valeur.

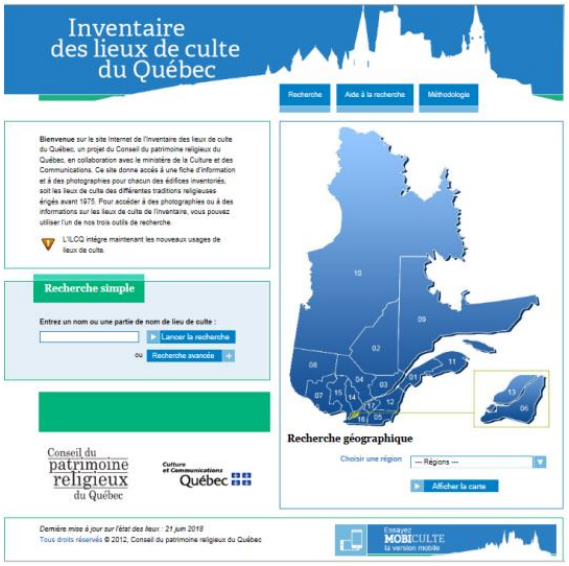
2.2.3 Lieux de cultes d'intérêt métropolitain

Le patrimoine religieux constitue un élément important dans la réflexion sur l'aménagement du territoire. Il regroupe un ensemble d'éléments variés, incluant des bâtiments (églises, chapelles, temples, couvents, collèges, monastères, etc.), des propriétés (terrains, cimetières, fermes, anciennes colonies de vacances, etc.), des collections (objets liturgiques, orgues, œuvres d'art, chemins de croix, etc.), ainsi que des savoirs traditionnels liés à la pratique religieuse et associés principalement à des communautés religieuses majoritairement catholiques. Rappelons qu'il s'agit d'un patrimoine quantitativement important.

Au Québec, il a été recensé jusqu'à 3 000 lieux de culte, dont 148 se trouvent sur le territoire métropolitain et présentent des valeurs patrimoniales variées, incluant des plus anciens du Québec, soit ceux construits avant 1800. Plusieurs de ces lieux ne sont d'ailleurs plus utilisés à des fins religieuses.

Dans le cadre de la révision du PMAD, la CMQuébec a utilisé l'inventaire des lieux de culte du Québec, réalisé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, en 2003[3]. Une mise à jour partielle de cet inventaire a été effectuée en 2022.

Cet inventaire constitue le plus important jamais réalisé sur l'architecture au Québec. Il a permis la visite de plus de 2 700 églises construites avant 1975 sur l'ensemble du territoire québécois. Pour chaque lieu visité a été remplie une fiche d'inventaire contenant les informations suivantes ; l'année de construction, le nom des architectes ou des constructeurs, le nombre de clochers et leur emplacement, le type d'architecture, les matériaux de revêtement extérieur, les éléments présents sur le lieu, la topographie, etc.



Une fois l'inventaire complété et la validation de l'information réalisée, chaque lieu de culte a été évalué selon les trois critères suivants ; la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur du bâtiment et la valeur d'art et d'architecture à l'intérieur de l'église. À la suite, de cette évaluation, une hiérarchisation régionale de ces lieux a été établie. Chaque critère s'est vu attribuer une cote allant de **A** (incontournable) à **E** (faible), ce qui a permis de comparer les lieux entre eux à l'échelle provinciale.

Valeur des lieux de culte :


Incontournable (A)


Exceptionnelle (B)


Supérieure (C)


Moyenne (D)


Faible (E)

Le comité patrimoine a retenu comme les lieux de culte d'intérêt métropolitain, ceux ayant une valeur incontournable, exceptionnelle et supérieure (A, B et C), ainsi que ceux ayant le statut juridique d'immeuble patrimonial classé, de site patrimonial déclaré ou de site patrimonial cité.

2.3 Limite et biais de la méthodologie

Bien que la méthodologie soit basée sur des sources fiables et reconnues, aucun inventaire terrain des grands ensembles et des axes anciens n'a été réalisé dans le cadre de la révision du PMAD. Ainsi, il est possible que certains grands ensembles ou axes anciens aient perdu certaines caractéristiques patrimoniales. Il y a des possibilités qu'il n'y ait pas toujours une intégration harmonieuse des bâtiments (qualité visuelle des éléments bâtis, l'affichage, l'éclairage, le volume, etc.) lors de l'insertion de nouveaux bâtiments tant dans les grands ensembles que le long des axes anciens.

3 Le MCC a délégué, en 1995, au Conseil du patrimoine religieux du Québec, nommé auparavant Fondation du patrimoine religieux du Québec, la gestion du programme de restauration du patrimoine culturel à caractère religieux. Ce dernier est une organisation privée à but non lucratif dont la mission est de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

La sélection des lieux de cultes a été faite en fonction de l'inventaire national réalisé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec datant de 2003 et mise à jour, en partie, en 2022. Toutefois, nous ne connaissons pas la méthodologie utilisée pour cette mise à jour.

Enfin, mentionnons que l'exercice réalisé dans le cadre de cette démarche n'a pas considéré l'ensemble de notre patrimoine. Les patrimoines maritime, industriel, institutionnel, agricole, naturel ou de demain n'ont par exemple pas été considérés. Il serait donc intéressant d'identifier d'autres éléments de sauvegarde et de mise en valeur.

3. RÉSULTATS ET CONSTATS

3.1 Résultats

Les résultats présentés au tableau 3 regroupent les grands ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain avec ou sans statut juridique.

Tableau 3 - Liste des grands ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain

Grands ensembles patrimoniaux avec un statut juridique	
Sites patrimoniaux déclarés :	**Sites patrimoniaux cités :**
Site patrimonial de Beauport	Site patrimonial de la Place-de-l'Église (Château-Richer)
Site patrimonial de Charlesbourg	Place de l'Église-Saint-Edmond-de-Stoneham
Site patrimonial de l'île d'Orléans	Site du patrimoine de la Chapelle-de-Saint-Jacques-de-Tewkesbury
Site patrimonial de Sillery	Site du patrimoine de Saint-Nicolas (Lévis)
Site patrimonial du Vieux-Québec (également site du patrimoine mondial de l'UNESCO)	Site du patrimoine de l'Église-et-du-Presbytère-de-Saint-Jean-Chrysostome (Lévis)
Site patrimonial national :	Maison Gomin (Québec)
Assemblée nationale du Québec	Site du patrimoine de la Côte-des-Érables (Québec)
Sites patrimoniaux classés :	**Lieux historiques nationaux :**
Site archéologique Cartier-Roberval	Lieu historique national Cartier-Brébeuf
Site archéologique des couvents de Château-Richer	Lieu historique national Château Frontenac
Site patrimonial de la Chute-Montmorency	Lieu historique national de l'Hôtel-Dieu-de-Québec
Site patrimonial de la Visitation	Lieu historique national du Parc-Montmorency
Site patrimonial du Campus-Notre-Dame-de-Foy	Lieu historique national du Monastère des Ursulines
Site patrimonial de l'Habitation de Samuel de Champlain (Place Royal)	Lieu historique national de la Citadelle de Québec
Site patrimonial du Monastère des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec	Lieu historique national des Fortifications de Québec
	Lieu historique du Chantier maritime A.C. Davie
	Lieu historique national de la Petite-Ferme-du-cap-Tourmente
	Lieu historique national des Forts-de-Lévis
	Lieu historique national du Pont-de-Québec
	Lieu historique national de la Rotonde-Joffre
Grands ensembles patrimoniaux sans statut juridique	
Secteur d'intérêt :	**Patrimoine agricole :**
Le Vieux-Lévis	Ensembles agricoles de Saint-Nicolas
Le Vieux-Lauzon	La ferme Jean-Charles-Chapais
La Traverse Québec-Lévis	Domaine agricole de Cap-Tourmente / Saint-Joachim
Saint-Grégoire de-Montmorency	Caveaux à légumes (concentration unique à Château-Richer).[5]
Saint-Louis-de-Gonzague-du Cap-Tourmente [4]	
Secteur du sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré	

4 Un avis d'intention de classement a été annoncé par le ministère de Culture et des Communications.

5 Chaque caveau à légumes à un statut juridique de citation.

Les résultats présentés au tableau 4 regroupent les axes anciens d'intérêt métropolitain.

Tableau 4 - Liste des axes anciens d'intérêt métropolitain

Axes anciens	
Chemin royal – rive nord - Québec :	**Chemin royal – rive sud - Lévis:**
Chemin du Roy	Rues Saint-Joseph / Saint-Laurent
Rue Saint-Félix	Chemin du Fleuve
Chemin Saint-Louis	Rue Saint-Georges
Grande Allée	Route Marie-Victorin
Rue Sous-le-Cap	Route 132
Côte de la Potasse	Tracé du chemin Craig/Route Lagueux
Rue Saint-Vallier	Chemin des Îles
Avenue Saint-Sacrement	**Chemin royal – MRC de L'Île-d'Orléans :**
Chemin de la Canardière	Chemin Royal
Avenue Royale	Route des Prêtres
Chemin Sainte-Foy/rue Saint-Jean	Route du Mitan
Chemin de Lorette – Québec :	**Routes – MRC de La Jacques-Cartier :**
Route de l'Aéroport	Avenue Tewkesbury
Saint-Vallier	Route de Fossambault
Chemin de Charlesbourg :	Route de la Jacques-Cartier / route 369
1re Avenue	Boul. Jacques-Cartier
Chemin royal – rive nord –MRC de La Côte-de-Beaupré :	Rue Jolicoeur
Avenue Royale	Boulevard Talbot
Chemin du Cap-Tourmente	Chemin Thomas-Maher
Côte Sainte-Anne	5e avenue (chemin des Équerres)
Avenue de la Montagne	
Rue de l'église (Saint-Joachim)	
Rue de l'Église (Château-Richer)	
Rue du Sanctuaire	

Au tableau 5 se trouve la liste des lieux de cultes d'intérêt métropolitain à considérer dans la planification.

Tableau 5 - Liste des lieux de cultes d'intérêt métropolitain par composante

Municipalité	Nom du lieu	Éléments du site	Avec ou sans statut juridique
AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC			
Québec	Basilique Cathédrale Notre-Dame-de-Québec	Chapelle, cimetière, presbytère	Immeuble patrimonial classé Site patrimonial déclaré Lieu historique national désignation (Canada)
Québec	Église Chalmers-Wesley	Presbytère	Site patrimonial déclaré
Québec	Chapelle de la Congrégation		Immeuble patrimoine classé
Québec	Chapelle de la Fédération des Augustines de la Miséricorde de Jésus	Salle communautaire	Site patrimonial déclaré

Municipalité	Nom du lieu	Éléments du site	Avec ou sans statut juridique
Québec	Chapelle de la Maison Béthanie		Site patrimonial déclaré
Québec	Chapelle des Jésuites		Site patrimonial déclaré
Québec	Chapelle des Sœurs de la Charité		Site patrimonial déclaré
Québec	Chapelle des Sœurs-du-Bon-Pasteur		Immeuble patrimonial classé Lieu historique national désignation (Canada) Site patrimonial déclaré Aire de protection Délimitation
Québec	Chapelle des Ursulines	Monument	Site patrimonial déclaré Lieu historique national désignation du Canada Immeuble patrimonial classé
Québec	Chapelle conventuelle Église des Augustines de l'Hôtel-Dieu-de-Québec	Cimentière, monument	Immeuble patrimonial classé Site patrimonial déclaré Site patrimonial classé Objet patrimonial classé
Québec	Cathédrale Holy Trinity	Presbytère	Immeuble patrimonial classé Site patrimonial déclaré Lieu historique national désignation du Canada
Québec	Église La Nativité de Notre-Dame	Calvaire, cimetière, monument, presbytère, salle communautaire	Site patrimonial déclaré
Québec	Chapelle conventuelle Monseigneur Briand		Immeuble patrimonial classé
Québec	Chapelle conventuelle Notre-Dame-des-Anges	Calvaire, cimetière	Immeuble patrimonial classé Lieu historique national désignation du Canada
Québec	Églises Notre-Dame-des-Victoires	Presbytère	Immeuble patrimonial classé Lieu historique national Désignation (Canada) Site patrimonial déclaré
Québec	Chapelle conventuelle Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Chapelle	Site patrimonial déclaré
Québec	Église Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette	Calvaire, cimetière, presbytère	
Québec	Église Saint-Andrew	Presbytère	Site patrimonial déclaré
Québec	Église Saint-Charles	Monument, presbytère	
Québec	Église Saint-Charles-Garnier	Presbytère	
Québec	Église Saint-Dominique	Presbytère	Immeuble patrimonial classé Aire de protection délimitation

Municipalité	Nom du lieu	Éléments du site	Avec ou sans statut juridique
Québec	Église Saint-Félix	Calvaire, charnier, cimetière, monument, presbytère	
Québec	Église Saint-Fidèle		
Québec	Église Saint-Jean-Baptiste		Immeuble patrimonial classé Objet patrimonial classé
Québec	Chapelle conventuelle Saint-Joseph	Calvaire, chapelle, cimetière, grotte, monument	
Québec	Église Très-Saint-Sacrement	Monument, presbytère	
Québec	Église Saint-Louis-de-Courville		Site patrimonial déclaré
Québec	Église Saint-Charles-Borromée	Chapelle, monument, presbytère	Immeuble patrimonial classé Site patrimonial déclaré
Québec	Église Saint-Michael	Cimentière	
Québec	Église Saint-Michel	Monument, presbytère	Objet patrimonial classé Site patrimonial déclaré
Québec	Église Saint-Pascal-des-Maizerets		
Québec	Église Saint-Roch	Presbytère	
Québec	Église Saint-Sauveur	Monument, presbytère	
Québec	Église Saint-Thomas-D ’Aquin	Presbytère	
Québec	Église Saint-Yves	Presbytère	
Québec	Église Sainte-Cécile		
Québec	Chapelle conventuelle Sainte-Jeanne-d ’Arc	Calvaire, charnier, cimetière, grotte, monument	Site patrimonial déclaré
Québec	Chapelle conventuelle Sanctuaire du Sacré-Cœur	Chemin de croix extérieur, monument	Site patrimonial déclaré
Saint-Augustin-de-Desmaures	Église Saint-Augustin	Calvaire, cimetière, monument, presbytère	
L’Ancienne-Lorette	Église Notre-Dame-de-l’Annonciation	Calvaire, enclos, monument, presbytère	
VILLE DE LÉVIS			
Lévis	Église Saint-Jean-Chrysostome	Calvaire, enclos, cimetière, monument, presbytère	Site patrimonial cité
Lévis	Église Saint-Romuald	Monument, presbytère, chemin ouvert	Immeuble patrimonial classé Objet patrimonial classé

Municipalité	Nom du lieu	Éléments du site	Avec ou sans statut juridique
Lévis	Église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	Maison du sacristain, monument, presbytère, chemin ouvert	
Lévis	Église Notre-Dame-de-la-Victoire	Écurie, monument, presbytère, salle communautaire	Immeuble patrimonial classé
Lévis	Église Saint-Joseph	Presbytère	
Lévis	Église dite chapelle Sacré-Cœur		
Lévis	Église Saint-Nicolas	Calvaire, cimetière, monument, presbytère	Objet patrimonial classé
MRC DE LA JACQUES-CARTIER			
Stoneham-et-Tewkesbury	Église Saint-Edmond	Calvaire, cimetière, presbytère	Site patrimonial cité
Stoneham-et-Tewkesbury	Église Tewkesbury		Site patrimonial cité
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Église Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Calvaire, cimetière, presbytère	Site patrimonial cité
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ			
Sainte-Anne-de-Beaupré	Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré	Chapelles, chemin de croix extérieur, monuments, Séminaire, ancien cimetière, presbytère et Cyclorama	Immeuble patrimonial cité
Saint-Joachim	Église Saint-Joachim	Chapelle, cimetière, monument, presbytère, chemin ouvert	Immeuble patrimonial classé
Saint-Louis-de-Gonzague	Chapelle Saint-Louis-de-Gonzague	Cimetière, monument	
Château-Richer	Église La Visitation de Notre-Dame	Charnier, cimetière, grotte, monument, presbytère	Site patrimonial cité
MRC DE L'ILE-D'ORLÉANS			
Sainte-Famille	Église Sainte-Famille	Chapelle, charnier, cimetière, grotte	Site patrimonial déclaré Immeuble patrimonial classé
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Église Saint-Jean	Calvaire, chapelle, charnier, cimetière, monument	Site patrimonial déclaré Immeuble patrimonial classé
Saint-François de-l'Île-d'Orléans	Église Saint-François-de-Sales	Calvaire, cimetière	Site patrimonial déclaré Immeuble patrimonial classé Objet patrimonial classé
Saint-Laurent de-l'Île-d'Orléans	Église Saint-Laurent	Calvaire, chapelle, école, cimetière, monument, presbytère	Site patrimonial déclaré
Saint-Pierre-de- l'Île-d'Orléans	Église Saint-Pierre	École, presbytère	Site patrimonial déclaré
Sainte-Pétronille	Église dite chapelle Saint-Mary		Site patrimonial déclaré

Municipalité	Nom du lieu	Éléments du site	Avec ou sans statut juridique
Sainte-Pétronille	Église Sainte-Pétronille	Calvaire, charnier, cimetière	Site patrimonial déclaré
Sainte-Pétronille	Église dite chapelle La Fraternité		Site patrimonial déclaré

4. LIEN AVEC LE PMAD

L'exercice a permis de mettre en lumière l'importance du patrimoine sur le territoire métropolitain qui s'inscrit dans des paysages urbains, périurbains et ruraux contribuant à la qualité de vie de sa population, à l'activité économique ainsi qu'à l'identité et la fierté locale.

Les grands ensembles patrimoniaux, les axes anciens et les lieux de cultes d'intérêt métropolitain constituent des opportunités pour maintenir la qualité de vie et valoriser certains milieux surtout lorsque l'on parle de requalification et de développement de milieux de vie complets. Ils représentent un atout pour la région, constituent une vitrine à l'échelle nationale et internationale, et contribuent à faire rayonner notre territoire.

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous avez besoin d'information complémentaire, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : **info@cmquebec.qc.ca** et indiquez dans l'objet : *Demande d'information : Carnet méthodologique*.

Votre demande sera lue et analysée par un membre de notre équipe et une réponse vous sera acheminée dans un délai raisonnable.

6. RÉFÉRENCES

Documents

Agglomération de Québec. Schéma d'aménagement et de développement révisé. 2019.

Milot, Jocelyne et Jean Simard. Les croix de chemin du Québec : inventaire sélectif et trésor. 1994.

MRC de la Côte-de-Beaupré. Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD). 2013.

MRC de la Côte-de-Beaupré. Développement Côte-de-Beaupré et Bergeron Gagnon inc. Mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti. 2016.

MRC de La Jacques-Cartier. Schéma d'aménagement et de développement. Bâtir 2031. Codification administrative. 2025.

MRC de La Jacques-Cartier et AECOM. Analyse paysagère de la MRC de la Jacques-Cartier. 2017.

MRC de La Jacques-Cartier. Guide d'intervention en patrimoine bâti. 2015.

MRC de l'Île-d'Orléans. Schéma d'aménagement et de développement révisé. 2016.

MRC de l'Île-d'Orléans et Patri-Arch. Mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de l'île d'Orléans. 2014.

Ministère de la Culture et des Communications. Plan de conservation du site patrimonial de l'île d'Orléans. 2016.

Ville de Lévis. Schéma d'aménagement et de développement. 2022.

Sites

BAnQ : https://numerique.banq.qc.ca/

Bibliothèque et Archives du Canada : http://www.bac-lac.gc.ca/

Conseil du patrimoine religieux du Québec. Inventaire des lieux de culte du Québec. 2003 : https://www.lieuxdeculte.qc.ca/

Ministère de la Culture et des Communications. Registre du patrimoine culturel du Québec : http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/

Ministère de la Culture et des Communications, Répertoire du patrimoine culturel du Québec : http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/

Communauté métropolitaine de Québec

CARNET MÉTHODOLOGIQUE

Patrimoine